

Arrêté du 03 mai 2022

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère et Morbihan

NOR : JUSF2213368A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 14 avril 2022 de Madame Virginie ROBERT, demandant sa nomination au poste de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Eddie ALEXANDRE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère et Morbihan, auprès de ladite direction ;

Vu l'agrément du 02 mai 2022 du comptable public assignataire ;

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Virginie ROBERT est nommée, à compter du 16 mai 2022, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère et Morbihan, suite à la démission de Madame Marie-Sophie LAPOUS, de la fonction de régisseuse.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 16 700 euros, le montant du cautionnement imposé à Madame Virginie ROBERT est fixé à 1 800 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Ouest sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

04 MAI 2022

Le chef du bureau de la synthèse


Nizar AZOUZ